

# INSCRIPTION EN RESTAURATION SCOLAIRE



cadre réservé à  
l'administration

N° famille

code couleur

cadre réservé à l'administration

NOM DU RESTAURANT : .....

JOURS DE PRESENCE ACCEPTES : .....

A partir du : .....

ANNEE SCOLAIRE : .....

NOM DE L'ECOLE D'AFFECTATION : .....

## FICHE D'IDENTITE DE L'ENFANT

(à compléter en caractères d'imprimerie)

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance..... Sexe : masculin  féminin

Classe fréquentée à la prochaine rentrée :

maternelle  CP  CE1  CE2  CM1  CM2

Cocher le(s) jour(s) de présence souhaité(s) dans la semaine :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

ou sous forme de planning à communiquer au service restauration au plus tard une semaine avant la date souhaitée de l'accueil

En cas d'entrée différée préciser la date : ... /... /....

Une demande de dérogation a-t-elle été déposée ? oui  non

Un projet d'accueil individualisé a-t-il été demandé ou obtenu auprès du médecin de l'Education Nationale ? (allergie sévère) oui  non

Si l'enfant ne mange pas de porc, cochez cette case

**Personnes habilitées à reprendre mon enfant à titre exceptionnel avant ou à l'issue du repas ou à contacter durant le temps de restauration :**

NOM	PRENOM	Lien de parenté avec l'enfant	Téléphone

à.....le.....Signature(s)

## **LES CONDITIONS D'ADMISSION EN RESTAURATION SCOLAIRE**

⇒ Les enfants doivent être âgés de 3 ans au minimum.

⇒ Les enfants doivent être autonomes (propreté acquise).

⇒ Les deux parents ou le parent seul (famille monoparentale) doivent exercer une activité professionnelle.

- Lorsque ces dernières conditions ne sont pas remplies, un accueil limité à deux jours par semaine sera possible en fonction des places disponibles et, après avis d'un travailleur social, pour les familles connaissant des situations particulières.

⇒ Toute admission dans un restaurant scolaire (hormis en dépannage) doit faire l'objet d'une inscription préalable par le biais de ce dossier.

⇒ Les inscriptions sont à renouveler année scolaire par année scolaire. Elles ne sont pas tacitement reconductibles. La période d'inscription est située en général à la fin de l'année en cours pour l'année scolaire suivante.

⇒ Un délai de 7 jours est demandé entre le jour de dépôt du dossier complet et le 1<sup>er</sup> jour de restauration pour une inscription en cours d'année.